

Etaient présents : Muriel BATAILLE, Anita BENIER, Annick BUISSON, Laurence CHEVOLOT, Frédéric CUILLERIER, Marie-Paule DUMINIL, Patrick ECHEGUT, Karin FISCHER, Yves FROISSART, Bertrand HAUCHECORNE, Dominique LORCET, Elisabeth MANCHEC, Bruno VIVIER et Astrid REYT.

Assistaient en visio : Thierry BRACQUEMOND, Gérard CORGNAC, Bernard ESPUGNA.

Étaient excusés : Edith CHARDON, Jean-Pierre DURAND.

Ordre du jour :

1. Compte administratif 2022, affectation du résultat, budget primitif 2023
2. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : demandes de subvention
3. Elaboration du projet de CRST 2023-2029
4. Questions diverses

Monsieur le Président informe que l'enquête publique du SCoT se déroulera du mardi 11 avril au vendredi 12 mai. La commission d'enquête fera part de ses observations dès le 17 mai. Il conviendra de réunir le comité de suivi le 31 mai. Le rapport final de la commission d'enquête est attendu vers le 12-13 juin. Le Pays aura ensuite 15 jours pour faire les éventuelles modifications. Un comité de suivi élargi se tiendra le 22 ou 23 juin avec quelques PPA. Dans l'hypothèse où le calendrier est tenu, le SCoT pourra être approuvé lors du comité syndical qui se tiendra le 12 juillet.

Monsieur le Président informe que la commission d'enquête se déplacera dans 7 communes (Beaugency, Meung-sur-Loire, Cléry-St-André, Beauce-la-Romaine, Artenay, Patay et Saint-Ay).

<i>Lieux</i>	<i>Dates</i>	<i>Horaires</i>
Saint-Ay (Siège du PETR Pays Loire Beauce) 2, rue du Général Lucas 45130 SAINT-AY	Mardi 11 avril	de 9h00 à 12h00
	Jeudi 20 avril	de 9h00 à 12h00
	Mercredi 3 mai	de 14h00 à 17h00
	Vendredi 12 mai	de 9h00 à 12h00
Beaugency 20, rue du Change 45190 BEAUGENCY	Mardi 11 avril	de 14h00 à 17h00
	Mercredi 3 mai	de 9h00 à 12h00
	Jeudi 11 mai	de 9h00 à 12h00
Meung-sur-Loire 32, rue du Général de Gaulle 45130 MEUNG-SUR-LOIRE	Mardi 11 avril	de 14h00 à 17h00
	Mercredi 26 avril	de 9h00 à 12h00
	Jeudi 11 mai	de 9h00 à 12h00
Cléry-St-André 94, rue du Maréchal Foch 45370 CLÉRY-SAINT-ANDRÉ	Mardi 11 avril	de 9h00 à 12h00
	Mercredi 3 mai	de 9h00 à 12h00
	Vendredi 12 mai	de 9h00 à 12h00
Beauce-la-Romaine 7, rue Marin Galliot - Ouzouer-le-Marché 41240 BEAUCE-LA-ROMAINE	Jeudi 20 avril	de 9h00 à 12h00
	Mercredi 26 avril	de 14h00 à 17h00
	Mercredi 3 mai	de 14h00 à 17h00
Artenay 20, place de l'Hôtel de Ville 45410 ARTENAY	Jeudi 20 avril	de 14h00 à 17h00
	Mercredi 26 avril	de 9h00 à 12h00
	Jeudi 11 mai	de 14h00 à 17h00
Patay 1, rue Trianon 45310 PATAY	Jeudi 20 avril	de 14h00 à 17h00
	Mercredi 26 avril	de 14h00 à 17h00
	Jeudi 11 mai	de 14h00 à 17h00

Un affichage, en cours de validation par l'AMO juridique, sera diffusé 15 jours avant l'ouverture de l'enquête.

Le Bureau souhaite que soit rappelé au public la fonction et les objectifs d'un SCoT. Un texte explicatif sera transmis aux communes et l'information pourra être diffusée sur « panneaux Pocket » et sur les sites des communes.

Monsieur le Président informe que le recrutement sur le poste de chargé de mission PCAET a été fructueux. Thibault Maussire, actuellement en fonction au Département de Seine-et-Marne, débutera sa mission le 10 mai pour une durée de trois ans.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que l'élaboration du budget primitif 2023 permet de maintenir à 1,50 € par habitant la cotisation des communautés de communes ; grâce notamment aux aides de la Région en matière de fonctionnement.

1. Compte administratif 2022, affectation du résultat, budget primitif 2023

Monsieur le Président présente les éléments budgétaires de l'exercice 2022 et le budget primitif 2023.

Fonctionnement - dépenses

Dépenses FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
11	Charges générales	198 800,00 €	65 764,92 €	185 848,58 €
12	Charges de personnel	200 000,00 €	188 971,67 €	200 000,00 €
Ch 65	Autres charges de gestion courante	8 675,00 €	8 543,10 €	8 985,00 €
Ch 66	Charges financières	300,00 €	0,00 €	300,00 €
Ch 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre entre sections	43 000,86 €	43 000,86 €	47 038,86 €
Ch 022	Dépenses imprévues	3 033,85 €	0,00 €	0,00 €
Ch 023	Virement section Inv.	60 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		513 809,71 €	306 280,55 €	455 172,44 €

Fonctionnement – recettes

Recettes FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
R 002	Résultat de Fonctionnement reporté	29 414,41 €	0,00 €	52 246,03 €
Ch 74	Dotations, subventions et participations	463 571,89 €	308 595,20 €	383 227,00 €
Ch 75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	94,74 €	100,00 €
Ch 77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 013	Atténuation de charges	0,00 €	1 608,82 €	0,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	18 813,41 €	18 813,41 €	19 599,41 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		513 809,71 €	329 112,17 €	455 172,44 €

Investissement – dépenses

Dépenses INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
D 001	Déficit d'investissement reporté	14 437,81 €	0,00 €	0,00 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	18 813,41 €	18 813,41 €	19 599,41 €
Ch 20	Immobilisations incorporelles	93 941,60 €	33 796,80 €	46 830,00 €
Ch 21	Immobilisations corporelles	10 200,00 €	1 086,53 €	4 911,13 €
Ch 45	Comptabilité distincte	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 020	Dépenses imprévues	5 625,77 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		143 018,59 €	53 696,74 €	71 340,54 €

Investissement – recettes

Recettes INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	884,12 €
Ch 021	Virement de la section de fonctionnement à investissement	60 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €
Ch 10	Dotations, fonds divers et réserves	18 217,73 €	18 217,81 €	3 440,06 €
Ch 13	Subventions d'investissement	21 800,00 €	7 800,00 €	6 977,50 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	43 000,86 €	43 000,86 €	47 038,86 €
Ch 45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		143 018,59 €	69 018,67 €	71 340,54 €

Compte administratif

Compte administratif 2022		
Fonctionnement	DEPENSES	306 280,55 €
	RECETTES	329 112,17 €
	<i>Excédent de la section</i>	22 831,62 €
Investissement	DEPENSES	53 696,74 €
	RECETTES	69 018,67 €
	<i>Excédent de la section</i>	15 321,93 €

Affectation du résultat

Fonctionnement 2022	Recettes	329 112,17 €	Investissement 2022	Recettes	69 018,67 €
	Dépenses	306 280,55 €		Dépenses	53 696,74 €
	Total :	22 831,62 €		Total	15 321,93 €

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 (2021)	Résultat de l'exercice N (2022)	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 + N
Fonctionnement	29 414,41 €	22 831,62 €	52 246,03 €
Investissement	- 14 437,81 €	15 321,93 €	884,12 €

Le Bureau décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit pour l'année 2023 :

- d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant de 52 246,03 €, en recettes de fonctionnement au compte R002 (résultat de fonctionnement reporté).
- d'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2022, d'un montant de 884,12 € en intégralité en recettes d'investissement au compte R001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

☐ Budget primitif 2023

BP 2023	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	455 172,44 €	71 340,54 €
RECETTES	455 172,44 €	71 340,54 €

Conformément au débat d'orientation budgétaire du Comité syndical du 8 février 2023,

Monsieur le Président soumet à l'assemblée délibérante le budget primitif du PETR pour l'année 2023. La présentation du budget suit la comptabilité M57.

Le budget 2023 s'équilibre à 455 172,44 € en SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Les dépenses du **chapitre 60** « achats et variation de stocks » sont en augmentation à celles prévues en 2022 notamment pour tenir compte des dépenses liées au SCoT.

Le montant du **chapitre 61** est inférieur à celui de 2022 : cela s'explique notamment par la baisse du chapitre 617 « études et recherches ».

En effet, l'année 2023 doit permettre de lancer le PCAET (Plan Climat Energie Territorial) en lien avec les deux communautés de communes, de suivre l'élaboration de diagnostic de biodiversité agricole, de poursuivre la stratégie biodiversité et notamment l'édition 2023 de BiodiverCiné.

Le **chapitre 62** « autres services extérieurs » est en forte hausse par rapport au budget primitif 2022 avec notamment des dépenses liées à la réalisation de l'enquête publique pour le SCoT.

Les **charges de personnel (chapitre 012)** sont stables et permettent d'employer 3,80 équivalents temps plein (ETP).

Les dépenses du **chapitre 63** « impôts, taxes et versements assimilés » sont en légère hausse par rapport à 2022 notamment pour tenir compte de l'évolution des cotisations au CGD et CNFPT.

Les **autres charges de gestion courante (chapitre 65)** sont quasiment identiques par rapport à 2022.

Le **chapitre 66** « charges financières » correspond aux frais d'intérêts liés à une potentielle ligne de trésorerie que le Pays pourrait souscrire.

Le **chapitre 042** concerne les amortissements.

Aucune dépense imprévue en comptabilité M57(chapitre 022).

Une somme de **13 000 €** est inscrite au chapitre 023 « virement à la section d'investissement ».

☞ RECETTES DE FONCTIONNEMENT FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Au chapitre 74 « dotations, subventions, participations », sont prévues :

- La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire : la subvention correspond au forfait pour l'agent de développement est de 35 000 € (temps plein). Il faut ajouter les crédits régionaux visant à soutenir le PCAET, les diagnostics de biodiversité agricoles et les plantations d'arbre. Le montant de la subvention régionale pour 2023 s'élève donc à **118 845 €**.
- Les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader 2014-2022 concernent l'animation GAL, l'animation biodiversité, les circuits-courts et la restauration collective, le projet BiodiverCiné, l'AMO pour le PCAET, les diagnostics de biodiversité agricole et une action sur la sobriété énergétique. **Le total est de 153 000 €**
- Les participations intercommunales : la contribution sera identique à celle de 2022 à savoir 1,50 € habitant. La participation s'élève à **101 382 €** (intégrant la part communale de l'édition 2023 de BiodiverCiné).
Aucun crédit n'est prévu au **chapitre 77**. Aucun crédit n'est prévu au **chapitre 013**.

Le **chapitre 042** correspond, lui, à l'amortissement des subventions (SCoT notamment) (opération d'ordre qui s'équilibre avec le **chapitre 040** de la section d'investissement).

Le budget 2023 s'équilibre à 71 340,54 € en SECTION D'INVESTISSEMENT

☞ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le **chapitre 20** fait apparaître un montant de **46 830 €** pour la finalisation du SCoT et la finalisation de l'étude de préfiguration d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).

Le montant du **chapitre 21** « immobilisations corporelles » diminue légèrement. Ces dépenses correspondent au renouvellement et à l'entretien normal du parc informatique (ordinateur portable, matériel).

Aucune dépense imprévue n'est prévue en comptabilité M57.

☞ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le **chapitre 10** indique le Fonds de Compensation de la TVA attendu sur les investissements s'élèvera à **3 440,06 €** en 2023.

Une somme de **884,12 €** est également prévue, conformément à la délibération d'affectation des résultats n° **23-04**.

Une somme de 13 000 € est inscrite au **chapitre 021** « virement de la section de fonctionnement à investissement ».

Le **chapitre 040** concerne des opérations d'ordre.

Le Bureau constate que les EPCI sont les premiers financeurs du PETR. Le Bureau valide les éléments budgétaires.

2. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : demandes de subvention

Le Bureau valide les projets suivants :

Axe	Mesure	Projet	Porteur	TTC HT	Dépense éligible	Tx	Subvention	F/I
B	22	Création d'une aire de jeux	Mareau-aux-Prés	HT	17 491,00 €	20%	3 400 €	I
B	22	Création d'une aire de jeux	Cléry-Saint-André	HT	17 212,00 €	20%	3 400 €	I
B	22	Création d'une aire de jeux - parc Thérèse Cherrier	Beaugency	HT	180 021,20 €	20%	36 000 €	I
B	22	Création de terrain de padel	Baule	HT	50 265,00 €	20%	10 000 €	I
B	22	Eclairage du stade	Baule	HT	31 827,00 €	20%	6 300 €	I
E	36-3	Animation du PCAET (2023-2024) (80%)	Pays Loire Beauce	TTC	38 849,00 €	50%	15 350 €	F

M. Froissart informe que l'installation d'une aire de jeux parc Thérèse Cherrier va venir structurer une offre de loisirs à proximité du lycée et d'un quartier d'habitat social. Par ailleurs, il s'interroge sur l'existence d'une cartographie des équipements sportifs à l'échelle du Pays Loire Beauce ; cartographie qui permettrait d'aider les élus à décider du soutien ou non à certains projets (équipements sportifs, pistes cyclables, etc.).

M. Echegut et Mme Benier s'inquiètent du fait que les villes-centres puissent accueillir l'ensemble des équipements au détriment des petites communes rurales.

Le Bureau note la nécessité d'accompagner le logement des apprentis. Au 14 mars 2023

Enveloppe disponible :

Monsieur le Président observe qu'il reste environ 140 000 € de crédits disponibles dont 109 850 sur le dispositif A VOS ID (entreprise d'insertion, ressourcerie, espace de coworking, matériel, etc.). Il est rappelé la possibilité de mobiliser les

	Crédits disponibles
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	- €
B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL	- €
C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	32 300 €
D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	100 €
E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	1 700 €
Animation	- €
ENVELOPPE FONGIBLE	- €
F : A VOS ID	109 850 €
TOTAL	140 950 €

32 300 € disponibles sur l'axe C (pistes cyclables, espaces publics, logements, etc.).

Les dossiers peuvent être déposés sur le site NOS AIDES EN LIGNE jusqu'au 12 mai 2023, date de clôture du CRST.

3. Elaboration du projet de CRST 2023-2029

Le Président précise que cette réunion doit permettre de finaliser la maquette financière du CRST. Il émet l'idée de prioriser les projets qui sont prêts en 2022-2023, de façon à prendre ensuite au fil de l'eau les projets susceptibles de s'inscrire dans le cadre et les enveloppes du CRST. Il appartiendra au Bureau de juger de l'opportunité des projets.

AXE A1 : Attractivité numérique du territoire : 235 560 €

Mesure 1 : numérique : 235 560 €

AXE A2 : Accueil des entreprises : 300 000 €

Mesure 2 : foncier économique : 300 000 €

Mesure 3 : création de locaux d'activité : 0 €

AXE 3 : Économie agricole : 312 300 €

Mesure 4 : Agriculture Biologique : 30 300 €

Mesure 5 : diversification et circuits-courts : 250 000 €

Mesure 5-1 : mise en place d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) : 32 000 €.

AXE 4 : Économie Sociale et Solidaire : 0 €

Mesure 8 : insertion par l'activité économique : 0 €

AXE 6 : Économie touristique : 160 000 €

Mesure 10 : tourisme à vélo

Mesure 12 : itinérance touristique équestre

Mesure 13 : œnotourisme

Mesure 14 : sites touristiques et lieux d'information touristique : 160 000 €

TOTAL AXE A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE : 1 007 860 €

Crédits d'investissement : 975 860 €

Crédits de fonctionnement : 32 000 €

Le Bureau ne souhaite pas procéder à des modifications sur cet axe.

AXE B1 : Service à la population : 660 000 €

Mesure 15 : Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) : 400 000 €

Mesure 15-1 : Contrat Local de Santé (CLS) : 0 €

Mesure 19 : structure d'accueil petite enfance (0-3 ans) : 220 000 €

Mesure 20 : accueil extrascolaire et locaux jeunes : 0 €

Mesure 21 : soutien au commerce de proximité : 0 €

AXE B2 : accès à la culture : 50 000 €

Mesure 16 : salle de spectacle support d'une programmation culturelle : 0 €

Mesure 17 : équipements de lecture publique : 50 000 €

Mesure 18 : équipements liés à l'enseignement artistique : musique, danse, art dramatique : 0 €

Le Bureau souhaite que 50 000 € soient fléchés vers les projets culturels.

AXE B3 : sport : 800 000 €

Mesure 22 : équipements sportifs et de loisirs : 800 000 €

Mesure 22-2 : équipements nautiques : 0 €

Les crédits fléchés vers la mesure 22 visent prioritairement la construction d'un gymnase à rayonnement intercommunal à Artenay par la CCBL (10% de subvention plafonnée à 5 000 000 € HT de dépense éligible) et la création d'un complexe de tennis à rayonnement intercommunal à Beaugency (sur l'ancienne friche Tréca). Les crédits fléchés pour le projet de Beaugency sont issus de l'enveloppe « pôle d'animation ».

Les projets de réhabilitation s'équipements sportifs seront soutenus au titre de la mesure 35 (isolation des bâtiments publics). Les autres projets sportifs seront analysés au fil de l'eau par le Bureau et mobiliseront l'enveloppe fongible.

TOTAL AXE B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL : 1 510 000 €

Crédits d'investissement : 1 510 000 €

Crédits de fonctionnement : 0 €
--

AXE C0 : paysage : 0 €

Mesure 22-3 : mise en valeur des paysages du Val de Loire : 0 €

AXE C1 : aménagement d'espaces publics : 400 000 €

Mesure 23 : aménagement de l'espace public : 400 000 €

AXE C2 : foncier : 800 000 €

Mesure 23-1 : requalification de friches urbaines : 800 000 €

Mesure 23-2 : animation et développement urbanisme durable : 0 €

Mesure 23-5 : revitalisation des centres villes et centres bourgs : 0 €

AXE C3 : habitat – logement : 340 000 €

Mesure 24-1 : acquisition de logements temporaires meublés pour jeunes : 0 €

Mesure 24 : acquisition-réhabilitation en vue de la création de logements locatifs publics sociaux : **118 000 €**

Mesure 25 : construction de logements locatifs publics sociaux : 0 €

Mesure 27 : rénovation thermique du parc public social : **222 000 €**

Mesure 26 : aménagement de quartier d'habitat durable : 0 €

Mesure 26-1 : aire d'accueil des gens du voyage : 0 €

Mesure 28 : rénovation thermique du parc locatif privé : 0 €

Le Bureau ne souhaite pas flécher de crédits pour soutenir les projets de réhabilitation des logements des propriétaires bailleurs car il appartient aux EPCI, dans le cadre de leurs OPAH, de soutenir ces projets. Dans l'hypothèse où une PTRE serait déployée à l'échelle du Pays Loire Beauce, alors il conviendra de mobiliser le CRST' pour accompagner ces projets (dans une logique de cohérence des politiques publiques et d'une mise en place d'une politique logement cohérente à l'échelle du Pays).

AXE C4 : rénovation urbaine : 0 €

Mesure 29 : rénovation urbaine : 0 €

AXE C5 : mobilité durable : 660 000 €

Mesure 30 : vélo utilitaire : 620 000 €

Mesure 30-1 : étude mobilité à l'échelle de l'Orléanais : 40 000 €

Mesure 30-2 : actions issues de l'étude mobilité : 0 €

Mesure 30-3 : initiatives locales pour des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture : 0 €

TOTAL AXE C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL : 2 200 000 €

Crédits d'investissement : 2 140 000 €

Crédits de fonctionnement : 60 000 €

Soutenir les expérimentations de « territoires en transition » : 0 €

Aucun projet n'est identifié sur cet axe.

AXE D : Stratégie régionale biodiversité : 442 100 €

Mesure 31 : Trame Verte et Bleue (études et aménagement) : 225 100 €

Mesure 31-1 : plantez le décor : 50 000 €

Mesure 32 : gestion alternative des espaces publics : 167 000 €

Mesure 33 : biodiversité domestique : 0 €

Mesure 34 : matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau : 0 €

Le Bureau retient le fait de créer la mesure 31-1 : plantez le décor : 50 000 €. Il s'agit d'une opération groupée d'achats de plants d'espèces locales non invasives et de fournitures (paillage, protections contre gibier, tec.) permettant la création de corridors écologiques.

Maîtrise d'ouvrage : PETR Pays Loire Beauce

TOTAL AXE D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE : 442 100 €

Crédits d'investissement : 394 100 €

Crédits de fonctionnement : 48 000 €

AXE E : Plan Climat Energie Régional : 2 050 000 €

Mesure 35 : plan isolation des bâtiments publics et associatifs : 1 000 000 €

Mesure 35-1 : bonification climat-énergie : 200 000 €

Mesure 35-2 : éclairage public : 500 000 €

Mesure 35-3 : PCAET : 50 000 €

Mesure 35-6 : accompagner la valorisation et le réemploi de la matière

Mesure 36 : filière bois énergie : 0 €

Mesure 36-4 : géothermie sur sondes verticales : 300 000 €

Le Bureau retient le fait de créer mesure 35-6 : accompagner la valorisation et le réemploi de la matière (Pour soutenir un éventuel projet de ressourcerie sur la CCBL). Cette mesure est ouverte sans crédit identifié.

TOTAL AXE E : E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL : 2 050 000 €

Crédits d'investissement : 2 000 000 €

Crédits de fonctionnement : 50 000 €

Animation territoriale dédiée au contrat : 300 000 €

Ces crédits permettront de financer le poste d'agent de développement et d'assistante de développement.

Enveloppe fongible : 590 040 €

Crédits fongibles d'investissement : 500 000 €

Crédits fongibles de fonctionnement : 90 040 €

Le Bureau souhaite réduire le volume global des crédits de fonctionnement de 700 000 à 580 040 €, de façon à récupérer des marges de manœuvre en crédit d'investissement.

F : A VOS ID : 500 000 €

Ces crédits se répartissent à 50-50 entre crédits de fonctionnement et crédits d'investissement. Il n'est pas possible de flécher moins de crédit sur ce dispositif.

La maquette finale qui sera proposé au comité syndical du 21 mars est la suivante :

CRST PETR PAYS LOIRE BEAUCE 2023-2029	Dotations proposées			%
	Investissement	Fonctionnement	Total	
PRIORITÉS THEMATIQUES				
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	975 860 €	32 000 €	1 007 860 €	12%
Axe A1 : Attractivité numérique du territoire	235 560 €	- €	235 560 €	3%
Axe A2 : Accueil des entreprises	300 000 €	- €	300 000 €	3%
Axe A3 : Economie agricole	280 300 €	32 000 €	312 300 €	4%
Axe A4 : Economie Sociale et Solidaire	- €	- €	- €	0%
Axe A6 : Economie touristique	160 000 €	- €	160 000 €	2%
B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL	1 510 000 €	- €	1 510 000 €	18%
Axe B1 : Services à la population	660 000 €	- €	660 000 €	8%
Axe B2 : Développement de l'accès à la culture	50 000 €	- €	50 000 €	1%
Axe B3 : Sport	800 000 €	- €	800 000 €	9%
C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	2 140 000 €	60 000 €	2 200 000 €	26%
Axe C0 : Paysages	- €	- €	- €	0%
Axe C1 : Aménagement d'espaces publics	400 000 €	- €	400 000 €	5%
Axe C2 : Foncier	800 000 €		800 000 €	9%
Axe C3 : Habitat – Logement	340 000 €	- €	340 000 €	4%
Axe C4 : Rénovation urbaine	- €	- €	- €	0%
Axe C5 : Mobilité durable	600 000 €	60 000 €	660 000 €	8%
PRIORITÉ TRANSVERSALE : TRANSITION ECOLOGIQUE				
30-6 : Expérimentations de "territoires en transition"	- €	- €	- €	0%
D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	394 100 €	48 000 €	442 100 €	5%
E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	2 000 000 €	50 000 €	2 050 000 €	24%
ANIMATION TERRITORIALE		300 000 €	300 000 €	3%
ENVELOPPE FONGIBLE	500 000 €	90 040 €	590 040 €	7%
SOUS-TOTAL HORS A Vos ID	7 519 960 €	580 040 €	8 100 000 €	94%
F : A VOS ID	250 000 €	250 000 €	500 000 €	6%
ENVELOPPE TOTALE DU CONTRAT	7 769 960 €	830 040 €	8 600 000 €	

M. Froissart émet l'idée de mettre en place une réelle animation et stratégie biodiversité à l'échelle du Pays Loire Beauce ; ceci dans l'idée d'agir concrètement auprès des acteurs locaux et de mesurer les résultats que donnent les actions engagées. Il se rends disponible pour échanger sur ce sujet avec des élus volontaires.

M. Cuillierier souligne que le Pays Loire Beauce mène depuis une dizaine d'années des actions en faveur de la biodiversité avec des partenaires solides comme Hommes et Territoires, Loiret Nature Environnement et la Chambre d'agriculture du Loiret. Il constate qu'il y a certainement un déficit de communication sur les projets menés. M. Cuillierier retient l'idée d'organiser une réunion de travail sur la biodiversité et les retours d'expérience de chacun en la matière.

4. Questions diverses

Agenda

- Prochain Comité syndical : mardi 21 mars – Chevilly – 18h

